

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 avril 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-4-6-1

Service consulté

**GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE :
MISE EN OEUVRE D' ACTIONS ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE
SUBVENTIONS C251 K211 K214 K215**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 5 actions inscrites au programme 2014 de 4 structures intercommunales et programmées dans les Contrats de Territoire de Vie correspondants (CTV2). Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 53 101,12 €. Le présent rapport a également pour objet de prolonger le délai de validité de subventions accordées pour la réalisation d'améliorations pastorales.

Mise en œuvre d'actions GERPLAN (programme 2014)

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 5 actions inscrites dans les programmes 2014 de :

- la communauté de communes de Thann-Cernay pour un montant de subvention de 8 096 € (réfection d'un muret de pierres sèches à THANN)
- la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour un montant de subvention de 39 784,12 € (réalisation d'améliorations pastorales à MOLLAU et à WILDENSTEIN),
- la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé pour un montant de 4 532 € (renaturation d'une parcelle communale à BERGHEIM),
- Mulhouse Alsace Agglomération pour un montant de 689 € (réalisation d'un sentier pédagogique à ZILLISHEIM).

Vous trouverez dans le tableau annexé au présent rapport le détail de ces actions, les porteurs de projets concernés, le montant éligible retenu, le taux d'intervention du Département, le montant de la subvention départementale et les imputations budgétaires sur les programmes K211, K214 et K215. Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 53 101,12 €.

Les programmes GERPLAN correspondants ont été présentés et validés en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 18 février 2014. Ils s'inscrivent également dans les Contrats 2014-2016 des Territoires de Vie de ces structures intercommunales.

Améliorations pastorales : demandes de prorogation des aides départementales et autorisation de paiement (GPL03888 – GPL03887 – GPL03980 – GPL03885)

Quatre dossiers d'amélioration pastorale sont actuellement touchés par une déchéance triennale : il s'agit des projets du BONHOMME (2 projets), de BOURBACH-LE-HAUT et de LINTHAL ; le montant total des aides départementales concernées s'élève à 24 214,73 €.

Le retard pris dans ces dossiers est lié à plusieurs causes :

- les délais liés à la procédure de demande d'autorisation de défrichement et aux opérations d'arpentage,
- les conditions météorologiques,
- les travaux, réalisés par des agriculteurs sur des terrains en friche souvent difficiles d'accès, prennent généralement du temps et il n'est pas rare que les 3 années de validité de l'aide ne soient pas suffisantes pour réaliser l'ensemble des travaux prévus dans le programme d'amélioration pastorale (coupe d'arbres, défrichement, installation de clôtures et de points d'eau,...).

Dans le cadre des GERPLAN, ces opérations sont importantes à la fois pour la réouverture des espaces fermés en montagne et de certains points de vue, mais aussi pour garantir une ressource fourragère aux exploitations d'élevage, dont les prairies de fauche sont souvent menacées par l'urbanisation en fond de vallée.

Une prorogation exceptionnelle du délai de paiement jusqu'au 31 décembre 2014 est en conséquence proposée.

Au regard des éléments précédents, je vous propose :

- d'accorder une subvention aux porteurs des actions présentées et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN inscrits dans les contrats de territoires de vie 2^{ème} génération (CTV2). La liste des subventions ainsi que les imputations budgétaires figurent dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 53 101,12 €, soit 47 880,12 € sur le CTV2 Thur Doller, 4 532 € sur le CTV2 Piémont Val d'Argent, Pays Welche et 689 € sur le CTV2 Région Mulhousienne,
- de prolonger le délai de paiement des aides départementales pour les dossiers d'amélioration pastorale du BONHOMME, de BOURBACH-LE-HAUT et de LINTHAL jusqu'au 31 décembre 2014, et de payer les aides départementales, dès lors que notre collectivité sera sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), par le biais d'un plan global de paiement, à l'appui des factures acquittées qui seront jointes et d'une attestation de fin des travaux visée par les services de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Annexe - dossiers GERPLAN soumis à la CP du 11/04/2014

tdv	EPCI	maître d'ouvrage	intitulé action		dossier progos	montant éligible	taux d'intervention CG	montant subvention GERPLAN	imputation budgétaire
Thur et Doller	CC Pays de Thann	M. Zind-Humbrecht	Réfection d'un muret pierres sèches à Thann	I	CTV00812	20 240 €	40%	8 096 €	programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 20422
	CC Vallée de Saint Amarin	Wildenstein	Réalisation d'une amélioration pastorale	I	CTV00819	17 118,16 €	40%	6 847,26 €	programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
	CC Vallée de Saint Amarin	Mollau	Réalisation d'une amélioration pastorale	I	CTV00820	82 342,14 €	40%	32 936,86 €	programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
sous-total								47 880,12 €	
piémont val d'Argent Pays welche	CC Pays de Ribeauvillé	Bergheim	Renaturation d'une parcelle communale	I	CTV00815	11 330 €	40	4 532 €	programme K211 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
	sous-total								4 532,00 €
Région mulhousienne	M2A	Zillisheim	Réalisation d'un sentier pédagogique au Glrenhagweg - phase 3	I	CTV00834	1 723 €	40%	689 €	programme K215 chapitre 204 fonction 71 nature 204141 (étude)
	sous-total								689,00 €
TOTAL								53 101,12 €	

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 AVRIL 2014

Contrats de Territoires de Vie (investissement)

Thur et Doller

PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00812	EARL ZIND - HUMBRECHT Réfection d'un muret de pierres sèches à Thann Thur et Doller	20 240,00	40%	8 096,00
CTV00820	MOLLAU Amélioration pastorale n°327 Montant du projet : 82 342,14 € Cofinancement : ETAT (financeur) : 16 468,43 € UNION EUROPEENNE : 16 468,43 € Thur et Doller	82 342,14	40%	32 936,86
CTV00819	WILDENSTEIN Amélioration pastorale n°337 Montant du projet : 17 118,16 € Cofinancement : ETAT (financeur) : 6 847,26 € Thur et Doller	17 118,16	40%	6 847,26
Total				47 880.12

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 AVRIL 2014

Contrats de Territoires de Vie (investissement)

Piémont Val d'Argent

PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00815	BERGHEIM Renaturation d'une parcelle communale au lieu-dit Kleingrasberg Piémont Val d'Argent	11 330,00	40%	4 532,00
			Total	4 532,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 AVRIL 2014

Contrats de Territoires de Vie (investissement)

Région Mulhousienne

PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00834	ZILLISHEIM Réalisation d'un sentier pédagogique du Glrenhagweg (phase 3) Région Mulhousienne	1 723,00	40%	689,00
			Total	689,00

Liste prorogation dossier améliorations pastorales

dossier	n° progos	montant subventionnable	taux	montant de la subvention
LE BONHOMME	GPL03888	9 123,79	40%	3 649,52
LE BONHOMME	GPL03887	22 527,40	40%	9 010,96
BOUBACH LE HAUT	GPL03980	20 674	40%	8 269,60
LINTHAL	GPL03885	8 211,62	40%	3 284,65
		total		24 214,73 €